

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 7<sup>e</sup> Législature

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983**  
(39<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

**3<sup>e</sup> Séance du Mardi 26 Octobre 1982.**

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL

1. — Démission de deux représentants à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (p. 6331).
2. — Fixation de l'ordre du jour (p. 6331).  
MM. Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement ; le président.
3. — Loi de finances pour 1983. — Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 6332).  
MM. Vouillot, Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.  
*Suspension et reprise de la séance (p. 6333).*  
MM. Bèche,  
Anclant,  
André Bellon,  
de Caumont,  
Guy Vadeplied,  
Douyère,  
Sueur.  
M. Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.  
Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.
4. — Dépôt d'un rapport (p. 6343).
5. — Dépôt d'un rapport d'information (p. 6343).
6. — Ordre du jour (p. 6343).

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL,  
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

### DEMISSION DE DEUX REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu une lettre par laquelle MM. Jean-Jacques Barthe et Théo Vial-Massat l'informent qu'ils démissionnent de leurs sièges de représentant titulaire et représentant suppléant de l'Assemblée nationale à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Pour chaque siège à pourvoir, si, à l'expiration du délai de dépôt des candidatures fixé au mercredi 27 octobre 1982, dix-huit heures, il n'y a qu'un candidat, son nom sera affiché et publié au *Journal officiel*. La nomination prendra effet dès cette publication.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin à une date qui sera fixée par la conférence des présidents.

— 2 —

### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 9 novembre 1982 inclus.

Ce soir, mercredi 27 octobre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement dont la durée sera limitée à une heure, et à vingt et une heures trente,

Jeudi 28 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Vendredi 29 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de la discussion générale et première partie du projet de loi de finances pour 1983.

Mardi 2 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 :

Commerce et artisanat ;  
Droits de la femme ;  
Légion d'honneur et ordre de la Libération ;  
Justice.

Mercredi 3 novembre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Temps libre, tourisme, jeunesse et sports ;  
Culture.

Jeudi 4 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Urbanisme et logement ;  
Mer ;  
Education nationale.

Vendredi 5 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Education nationale (suite) ;  
Fonction publique ;  
Départements et territoires d'outre-mer.

Lundi 8 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Services économiques et financiers, comptes spéciaux du Trésor, monnaies et médailles ;  
Charges communes ;  
Budget, Imprimerie nationale et taxes parafiscales ;  
Recherche, industrie, énergie.

Mardi 9 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Agriculture et B.A.P.S.A.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**M. André Lzarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement a tout fait et fera tout pour que la discussion de la première partie du projet de loi de finances s'achève le vendredi 29 octobre. Par conséquent, il serait peut-être bon de prévoir que la troisième séance du jeudi 28 se poursuive assez avant dans la nuit.

En effet, il importe de terminer l'examen de la première partie le vendredi 29, afin que l'Assemblée ne siège pas le 30 octobre et qu'elle puisse commencer l'examen de la seconde partie le mardi 2 novembre, comme prévu.

Je compte sur la sagesse habituelle de Mmes et de MM. les députés pour mener à bien cette discussion dans les délais fixés.

— 3 —

### LOI DE FINANCES POUR 1983

#### Suite de la discussion générale d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1983 (n° 1083, 1165).

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Vouillot.

**M. Hervé Vouillot.** Monsieur le ministre chargé du budget, mesdames, messieurs les députés, la justice fiscale est un grand sujet, qui mérite plus d'intérêt que n'en porte apparemment la droite, si j'en juge par le vide d'une partie de l'hémicycle ce soir, et qui mérite sans doute plus d'intérêt que celui que leur portent de nombreux médias, si j'en juge par leur silence. Mais est-ce totalement un hasard ?

C'est un sujet difficile, où la démagogie et l'ignorance ne sont pas de mise. Beaucoup a déjà été fait dans ce domaine, mais l'oubli vient vite lorsqu'il s'agit de justice.

Mon intervention vise à récapituler l'ensemble des mesures de justice fiscale qui ont été prises depuis 1981. Beaucoup a été fait ; beaucoup reste à faire. Comment ? Telle est la question.

Quelle a été la ligne fiscale du Gouvernement depuis 1981 ? Il est possible de la résumer en trois traits : justice fiscale pour les plus défavorisés ; effort de solidarité demandé aux hauts revenus ; pause fiscale pour le plus grand nombre, et même diminution de la charge fiscale pour certains.

Premièrement, des mesures fiscales sélectives ont été prises en faveur des plus défavorisés. Nombreuses ont été les mesures de justice adoptées en ce sens.

La plus notable a sans doute été l'institution d'une décote, c'est-à-dire d'une déduction, sur l'impôt en faveur des personnes acules de condition modeste. Le mécanisme mis en place a pour effet d'annuler l'impôt des salariés dont les ressources sont au plus égales au S.M.I.C., ce qui, en 1982, a concerné 500 000 contribuables, et a permis d'alléger la cotisation d'impôt d'un million de contribuables aux revenus modestes. En 1983, le montant de cette décote sera relevé, selon les cas, de 23 p. 100 à 37,5 p. 100, c'est-à-dire dans une proportion supérieure à la hausse des prix. Ainsi, pour la première fois sans doute depuis vingt ans, le nombre des contribuables aura diminué massivement dans la fiscalité française.

Dans le même esprit a été décidée l'attribution d'une demi-part supplémentaire aux ménages dont l'un des conjoints est invalide, ainsi qu'aux anciens combattants âgés de plus de soixante-quinze ans.

A cela s'ajoutent le taux super-réduit de T. V. A. applicable aux produits alimentaires et les mesures de dégrèvement de la taxe d'habitation en faveur des personnes âgées de plus de soixante ans et non passibles de l'impôt sur le revenu.

Grâce à une loi de finances rectificative pour 1982, le nombre total des bénéficiaires de l'exonération de la redevance de télévision s'élève à 1 800 000 personnes.

Je rappellerai également qu'une exonération de l'imposition des allocations Assedic investies dans le capital d'une société coopérative ouvrière de production est prévue par le présent projet de loi de finances.

Enfin, toujours au titre de la justice fiscale, je citerai les premières mesures prises en faveur des associations. Et nous savons que le projet de loi va encore plus loin dans cette direction.

Le total des premières mesures de justice fiscales en faveur des défavorisés est impressionnant puisque le nombre des personnes concernées s'élève à plusieurs millions et que la masse budgétaire que cela représente se chiffre par dizaines de milliards. En tout cas, c'est, pour la première fois depuis longtemps, une bouffée d'air frais dans la fiscalité française. (Très bien ! Très bien ! sur de nombreux bancs des socialistes.)

Deuxièmement, l'effort fiscal a été demandé uniquement aux hauts revenus. Pour eux, la pression fiscale a effectivement augmenté. Ce fut la majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu de 1980, applicable au taux de 25 p. 100 à la fraction de la cotisation d'impôt dépassant 100 000 francs. Ce fut la contribution au financement de l'U. N. E. D. I. C. par une majoration de 10 p. 100 de la fraction de la cotisation d'impôt sur le revenu due au titre de 1981 supérieure à 15 000 francs, majoration applicable aux contribuables dont la cotisation excède 25 000 francs. C'est pour 1983, le maintien d'une majoration de cotisation d'impôt due au titre des revenus de 1982 — le taux étant ramené à 7 p. 100 — applicable aux contribuables dont la cotisation excède 28 000 francs. C'est l'institution, pour 1983, d'une tranche à 65 p. 100 qui s'applique sur la partie du revenu annuel supérieure à 270 000 francs pour un célibataire et à 541 000 francs pour un couple de salariés.

J'ajoute à ces mesures le maintien à leur niveau actuel des limites des déductions et abattements applicables aux très hauts revenus professionnels.

Parmi les mesures de solidarité imposées aux seules catégories disposant de hauts revenus, il faut signaler l'impôt sur les grandes fortunes, qui représentera, au titre de la solidarité, une somme d'environ 5 milliards de francs versée par les détenteurs de grandes fortunes, compte tenu de l'exonération applicable aux biens professionnels — cet impôt étant progressif.

Troisièmement, la très grande majorité des contribuables ont bénéficié d'une pause fiscale, voire d'un allègement de leur charge. C'est là un élément méconnu de l'opinion et peu développé par l'information. Comment la fiscalité a-t-elle reculé ? Grâce à toute une série de mesures prises en 1981 et en 1982, et amplifiées par le projet de loi de finances pour 1983.

La plus notable de ces mesures est constituée par le fait que, pour la première fois depuis 1975, toutes les tranches du barème de l'impôt sur le revenu ont été relevées dans les mêmes proportions que la hausse des prix, afin d'éviter que ne s'accroisse de façon rampante et hypocrite la pression fiscale, par le seul jeu des hausses nominales de revenus. C'est un changement radical de politique dont l'incidence est considérable.

Le plafonnement à 7 500 francs pour 1982 des effets du quotient familial est aussi une mesure essentielle. Le projet de loi de finances pour 1983 propose de porter ce plafond à 8 450 francs.

Ces mesures font disparaître des inégalités criantes et constituent pour les contribuables moyens une incontestable amélioration fiscale.

Je citerai également la déductibilité des pensions alimentaires versées à des enfants majeurs. Les textes en vigueur avant l'adoption de la loi de finances pour 1982 interdisaient toute déduction des pensions alimentaires versées à des enfants majeurs non infirmes âgés de moins de vingt-cinq ans ou de même de plus de vingt-cinq ans lorsqu'ils poursuivent des études. La prise en compte de ces enfants devait s'effectuer uniquement par la voie du rattachement. Mais les conditions mises à ce dernier font qu'il s'applique essentiellement aux enfants âgés de moins de vingt et un ans ou de moins de vingt-cinq ans s'ils poursuivent des études. La combinaison de ces dispositions entraînait des conséquences qui risquaient d'être particulièrement inéquitables dans certains cas. La loi de finances pour 1982

a mis fin à cette anomalie en généralisant la possibilité de déduction des pensions alimentaires versées pour l'entretien d'un enfant majeur.

Il faut ajouter à ces mesures qui concerneront la grande masse des contribuables l'amendement visant à rendre déductibles en 1983 les frais de garde, sous un plafond de 3 000 francs par an et par enfant gardé. Là encore, il s'agira d'une amélioration fiscale considérable pour la très grande majorité des contribuables.

Je signale aussi le relèvement de certains abattements pratiqués pour les successions et les donations, en particulier l'augmentation de 175 000 à 250 000 francs de l'abattement applicable sur la part du conjoint de chacun des ascendants et de chacun des enfants.

Ces mesures prouvent que nous ne sommes pas des fiscalistes forcenés. Jusqu'à un niveau déjà élevé de revenus, c'est-à-dire pour la très grande majorité de nos compatriotes, la pression fiscale aura globalement diminué.

Ainsi, la ligne politique fiscale est claire.

D'abord, la pression fiscale n'augmente que pour les très hauts revenus. Des milliards de francs se sont déplacés des titulaires de hauts revenus vers les titulaires de bas revenus. On a assisté à un mouvement de balancier, qui a souvent été sous-estimé. M. Barre et M. Chirac, qui doivent intervenir demain, seraient bien en peine de faire de telles propositions. Quand ils proposent de revenir sur les réformes, chacun sait ce que cela signifierait pour les contribuables petits et moyens.

Ensuite, dans la crise économique profonde et durable que nous traversons, la démagogie fiscale est un leurre et le néolibéralisme une tromperie. Chacun peut méditer sur ce qui est arrivé à M. Reagan. Il avait promis la défiscalisation. On dit même qu'il y croyait vraiment, autant, dit-on, que M. Alphandéry. Il a dû céder devant les faits, portant un coup fatal aux théories néolibérales en matière fiscale. Sans doute cela n'empêchera-t-il pas certains, demain, de céder à la démagogie sur ce point, mais nous y sommes habitués.

Enfin, la fiscalisation à outrance serait une erreur, et telle n'est pas notre politique. Il convient de mieux saisir et de mieux expliquer le sens et les limites de l'action fiscale dans la détermination des revenus nets en période de crise, je veux dire en période de faible croissance. L'évolution des revenus des particuliers dépend, vous le savez, des revenus nominaux distribués, des prélèvements sociaux — vous avez, monsieur le ministre, évoqué cette question cet après-midi en insistant sur la nécessité d'une grande justice dans ce domaine — et des prélèvements fiscaux.

Quel est le meilleur outil de la solidarité sociale indispensable ? Telle est la vraie question. Nous sommes engagés dans une politique active de solidarité, par action sur les revenus et sur les cotisations sociales. Cette politique sélective est en route. Elle est justifiée. Peut-on y adjoindre une action fiscale massive ? Telle n'est pas votre politique. Votre démarche est pragmatique, volontaire et sélective.

Faut-il procéder par exonération totale, comme ce fut le cas en 1981 et, pour partie, en 1982 ? C'est une première méthode. Faut-il privilégier la technique des abattements, souvent meilleure socialement, économiquement, voire politiquement ? Qu'importe la technique ! Il s'agit dans tous les cas de figure de rassembler et de souder ce que nous appelons le front de classe à travers l'action fiscale.

Je n'oublie pas, monsieur le ministre, que la vraie réforme fiscale passe également par la lutte contre la fraude. Il reste beaucoup à faire, mais je ne doute pas de votre détermination sur ce plan.

Le septennat de François Mitterrand sera aussi celui de la justice fiscale. Monsieur le ministre, pour atteindre cet objectif, vous aurez le soutien de la majorité et du groupe socialiste. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Christian Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Monsieur le président, je constate que les députés de l'opposition, notens, volens, n'assistent pas à la discussion budgétaire. Déjà, leur absence avait été remarquée cet après-midi.

Pour « marquer le coup », ai je puis dire, je demande donc une brève suspension de séance symbolique pour qu'au moins un membre de chaque groupe de l'opposition soit présent dans ce débat fondamental pour l'avenir de la France. Ainsi pourrions-nous continuer la discussion budgétaire dans de bonnes conditions. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** A la demande de M. le rapporteur général, la séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt et une heures cinquante, est reprise à vingt et une heures cinquante-cinq.)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Bêche.

**M. Guy Bêche.** Monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, la minorité est enfin venue participer à ce débat budgétaire.

Peut-être sera-t-elle plus nombreuse demain lorsque les barons de l'ancien régime nous proposeront de censurer le Gouvernement, ce qui montre l'intérêt qu'ils portent aux affaires du pays à un moment où ils affirment que la relève pourrait être proche.

Je pense qu'il faut être aujourd'hui logique avec soi-même et ne pas se dérober devant ses responsabilités.

Le débat budgétaire qui s'ouvre est un moment privilégié : il va nous permettre de montrer au pays tout entier les effets positifs de la politique gouvernementale en matière d'emploi.

**M. Jean-Paul Planchou.** Très bien !

**M. Guy Bêche.** Ce débat sera aussi l'occasion de rétablir certaines vérités devant les propos démagogiques, voire honteux, que tiennent les partis de la droite et leurs divers et riches relais. Faire appel à la rigueur dans le propos est peut-être trop leur demander ! Mais je ne doute pas un instant que le pays saura s'y retrouver.

Il m'est arrivé souvent dans le passé, sous l'ancien régime, entre 1978 et 1981, de monter à cette tribune, pour parler de l'emploi. J'exprimais des regrets, dénonçais une volonté d'instaurer la France dans la crise, de ne pas la protéger de la politique des multinationales. J'accusais le gouvernement d'alors de poursuivre la casse de notre potentiel industriel, de multiplier les actions de démantèlement de notre potentiel de recherche, d'éducation, de formation ; je n'oubliais pas de montrer la capacité qu'avait la droite à mettre en œuvre une politique d'assistance au lieu d'une véritable politique de solidarité nationale, qui demande des efforts, mais pas toujours aux mêmes.

Je dénonçais aussi les conséquences désastreuses de la politique de la droite à l'encontre de la jeunesse, exposée aux échecs scolaires ; j'accusais la droite de laisser les handicapés sur le bas-côté de la route ; de « dégraisser les effectifs », pour reprendre une formule chère à M. Barre, en vidant nos entreprises de leur main-d'œuvre qualifiée, capable d'affronter les difficultés du moment, et cela sans se soucier du nécessaire renouvellement des capacités techniques et humaines indispensables à tout progrès technique ou technologique.

Bref, j'accusais la droite d'organiser le chômage et le non-emploi, la misère et l'insécurité.

Mobilisé dans la longue campagne de consultation de 1981, j'ai, comme tous les militants de gauche, inscrit dans mes priorités la lutte pour l'emploi. Quel enthousiasme dans cette bataille pour l'emploi ! Quel contraste avec les slogans de la droite, avec sa prétendue politique de lutte contre le chômage ! Se mobiliser pour quelque chose a plus de sens que se mobiliser contre quelque chose, d'autant que la bataille pour l'emploi est une bataille pour la liberté de l'homme, nul ne doit l'oublier. C'est bien ainsi qu'elle doit être considérée et conduite.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a engagé sa politique qui, aujourd'hui, porte ses fruits. Le pari de la relance en a été l'élément mobilisateur. Parier d'abord sur la relance interne, c'est affirmer sa volonté que la crise n'est pas fatale, que l'on veut peser sur les événements et non les subir. Parier sur la relance, c'est afficher sa volonté de reconquérir le marché extérieur, c'est conduire une véritable politique industrielle, c'est croire en la capacité des hommes à créer, à innover, à se prendre en charge et à ne pas subir.

Le Gouvernement a fait passer ce message. Aujourd'hui, les premiers résultats sont là : la progression du chômage est quasiment atterrée. Certes, il y a 2 millions de chômeurs, c'est trop, mais c'est 500 000 de moins, et peut-être davantage, par rapport à ce que la droite et ses experts prévoient pour 1982...

**M. Parfait Jans.** Bien sûr !

**M. Guy Bêche.** ... même si elle était restée au pouvoir ! Cela doit être dit, et le peuple doit le savoir : cet écart doit être considéré comme le témoignage, comme le résultat de la volonté du Gouvernement.

Oui, cela doit être dit et répété, car il est vrai que la situation économique est difficile. Les adversaires du changement résistent. La crise, un peu partout dans le monde, se développe, et le chômage s'accroît. Malgré tout, la situation en France nous oblige à constater une réelle décélération de la progression du chômage, notre position contrastant d'ailleurs avec celle des autres pays occidentaux où sont aussi appliquées des mesures d'austérité.

La droite avait un élément de constante comparaison : la République fédérale d'Allemagne. Nous dira-t-elle aujourd'hui que le chômage dans ce pays progresse au rythme de plus de 50 p. 100 l'an, et que la nouvelle politique économique du nouveau chancelier ne va pas ralentir ce mouvement ? Nous dira-t-elle qu'aux Etats-Unis le chômage a progressé de 29 p. 100 en un an et dépasse également 10 p. 100 de la population active ? Nous dira-t-elle que la situation est identique en Italie ?

Il faut préciser que la France a été le seul pays occidental à avoir simultanément ralenti la progression du chômage et de l'inflation. Le principe des vases communicants sur lequel se fondait la politique de M. Barre a vécu.

C'est vrai, le Gouvernement et sa majorité, dans le droit fil de la volonté du Président de la République, ont décidé de regarder l'avenir en face et de ne pas se résigner. Comme nous avons eu raison ! D'autant que deux autres indicateurs, aujourd'hui, nous permettent de juger de l'amélioration réelle de l'emploi, mieux encore que ne l'indique le simple chiffre des demandeurs non satisfaits : le nombre des offres à durée indéterminée correspondant à un réel travail a augmenté en septembre de 16 p. 100 par rapport à septembre 1981 ; de même, l'A. N. P. E. connaît des progrès sensibles. Toujours par rapport à septembre 1981, le nombre des placements réalisés effectivement a augmenté de 18 p. 100.

Certes, ce rythme reste faible mais chacun de nous connaît la triple nécessité qui s'impose :

Mieux utiliser les moyens de l'A. N. P. E. en faisant en sorte qu'elle canalise réellement toutes les offres d'emploi et qu'elle pèse réellement sur les placements, étant entendu qu'elle devrait être débarrassée des tâches administratives secondaires ;

Eviter que les Assedic et l'A. N. P. E. ne fassent le même travail d'enquête et d'audition des demandeurs d'emploi ;

Donner à l'A. N. P. E. la possibilité d'engager des actions spécifiques en direction de chaque catégorie de demandeurs. Celle à mener en direction des demandeurs d'emploi à longue durée est caractéristique des actions nécessaires et urgentes.

Il convient, à partir de cette triple nécessité, de placer chacun en face de ses responsabilités, le patronat, les organisations syndicales, les banquiers, les consommateurs et les élus.

Chacun sait qu'à côté de la relance, de la croissance, de la lutte contre l'inflation, la reconquête du marché intérieur est un autre moyen de lutte efficace pour l'emploi et la réussite de la politique gouvernementale. Chacun de nous, dans nos villes, dans nos régions, est témoin de ce qui peut et doit être fait à ce niveau-là.

En rapprochant cette possibilité des conséquences désastreuses sur l'emploi de la politique d'invasion du marché intérieur, conséquences voulues par les gouvernements précédents...

**M. le président.** Monsieur Bêche, je vous invite à conclure.

**M. Guy Bêche.** ... et en rappelant notamment que cette politique-là avait conduit à la perte d'un million d'emplois industriels depuis 1974, chacun comprendra aujourd'hui la portée de notre ambition qui est de reconquérir le marché intérieur et de relancer la politique industrielle.

Dans le cadre de cette politique économique, le secteur public doit jouer un rôle primordial, chacun de nous le comprend, et les prévisions économiques pour 1983 sont là pour rappeler la voie empruntée et la nécessité de s'y tenir.

Quelle tâche exaltante pour chacun d'entre nous !

Oui, 1983, avec ses objectifs, doit être l'occasion de réaffirmer notre volonté de poursuivre dans la voie tracée et de renforcer la politique de relance, pour mieux accompagner notre politique de partage du temps de travail, politique mise en œuvre par volonté de solidarité, afin de gagner d'autres batailles, notam-

ment celle de l'équilibre de nos régimes sociaux par la poursuite de l'accroissement du pouvoir d'achat des plus petits revenus, exigence que la droite formule aujourd'hui dans l'opposition, mais qu'elle a été incapable de concrétiser lorsqu'elle détenait le pouvoir !

La mise en œuvre de nouveaux contrats de solidarité portant sur la réduction du temps de travail doit nous permettre d'affirmer notre volonté de diminuer le temps de travail et d'arriver aux trente-cinq heures, objectif que nous nous sommes fixé au 1<sup>er</sup> janvier 1985.

Il est grand temps d'engager sur ce terrain les négociations par voie contractuelle. Mais il est aussi de notre devoir de parlementaires de réaffirmer notre volonté de voir cet objectif atteint et de dire que si l'on doit passer par la loi, on le fera.

**Plusieurs députés socialistes.** Très bien !

**M. Guy Bêche.** La mise en place de la retraite à 60 ans, l'application de l'ordonnance sur le droit à l'emploi et le cumul emploi-retraite sont autant d'éléments qui compteront en 1983. Oui, il sera encore nécessaire d'expliquer, car chacun de nous sait bien que la solidarité n'est pas une chose naturelle.

Tout concourt, en fait, à préparer l'entrée massive des jeunes dans la vie active, car c'est bien à eux qu'il faut penser le plus souvent possible, tous ces jeunes que l'école a rejetés et que notre système de formation ne peut, tel qu'il est, accepter tous.

Tout à l'heure, j'ai parlé de l'A. N. P. E. ; un élément fondamental dans la lutte pour l'emploi. On pourrait aussi insister sur les autres moyens budgétaires accordés pour la formation professionnelle, notamment sur les moyens substantiels donnés à l'A. F. P. A. Tout cela doit nous permettre d'affronter les métiers de demain et d'affirmer notre volonté de lutter contre tous les gaspillages auxquels nous avons trop souvent assisté ces dernières années lorsqu'il s'agissait de consommer les crédits inscrits en faveur de la formation professionnelle.

L'ensemble des mesures prises pour le commerce et l'artisanat — notre collègue Souchon les a citées tout à l'heure — doivent avoir pour résultat de développer l'emploi dans ce secteur et d'inciter les commerçants et les artisans à se libérer du travail au noir.

Oui, sans exagération, lorsque nous rencontrons dans les rues de nos villes les commerçants et les artisans affichant leurs revendications, au premier rang desquelles figure la lutte contre le travail noir, il serait utile de les inviter à mettre de l'ordre dans leurs propres corporations ! Cela il nous faut le proclamer du haut de cette tribune car se sont ces corporations qui en premier lieu fabriquent le travail noir !

Lutter pour l'emploi, c'est aussi limiter les charges des entreprises, mais pas seulement les charges salariales. Or, il faut le savoir, l'absence de politique d'investissement a pour effet de faire peser des charges nouvelles sur les entreprises, par les prix de revient. Il est vraiment urgent que les chefs d'entreprise nous déclarent si, oui ou non, ils ont l'intention de s'engager dans cette voie !

Voilà quelques-uns des éléments sur lesquels je voulais appeler l'attention.

Pour conclure, monsieur le président, puisque vous m'y avez invité il y a quelques instants... (rires).

**M. Jean Proriol.** Il y a un quart d'heure !

**M. Guy Bêche.** ... je soulignerai que, pour gagner la bataille de l'emploi, il faut rendre les travailleurs responsables. J'entends aujourd'hui les gens de droite et le patronat en appeler à la responsabilité des travailleurs. On ne peut répondre qu'une chose : quel aveu ! C'est avouer très tranquillement, quelquefois en criant un peu fort, qu'en vingt-cinq ans la politique de droite n'a abouti qu'à « déresponsabiliser » tout le monde !

Les lois Auroux sont un élément fondamental dans l'institution d'une nouvelle démocratie au sein des entreprises. C'est une démarche qui, de chaque travailleur, fera un responsable et un acteur économique ! C'est parce que les dispositions budgétaires s'inscrivent dans le droit fil de toutes ces mesures que nous voterons ce projet de budget, et nous continuerons ainsi, avec le Gouvernement, sur la voie tracée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** Monsieur Bêche, vous avez dépassé de sept minutes votre temps de parole.

Je ne pourrai plus admettre aucun dépassement, ou bien les propos des orateurs intéressés ne figureront pas au *Journal officiel*.

**M. Jean-Paul Charié.** Voilà comment un orateur socialiste respecte la justice envers ses collègues !

**M. le président.** La parole est à M. Anciant.

**M. Jean Anciant.** En dépit du calme qui règne dans cette enceinte...

**M. Robert de Caumont.** Cela ne va pas durer !

**M. Jean Anciant.** ...le débat budgétaire s'engage dans un climat passionné, personne ne l'ignore, en raison des enjeux et des difficultés économiques actuelles.

Pour ma part, j'essaierai d'apporter ma contribution à ce débat en considérant sa dimension économique, en relation directe avec le pouvoir d'achat des Français.

Certes, le budget de l'Etat n'est pas le déterminant essentiel du niveau de vie de nos concitoyens. Néanmoins, il est un élément décisif de la politique économique du Gouvernement, dans ce domaine comme dans bien d'autres.

Le projet de budget de 1983, vous l'avez clairement montré cet après-midi, monsieur le ministre ainsi que le rapporteur, ne marque pas un changement de cap mais il exprime la volonté de relever courageusement les défis économiques du moment afin de préserver les chances d'atteindre les objectifs que la majorité de gauche s'est fixés pour cette législature.

Ces défis, sur lesquels plusieurs orateurs ont insisté, sont connus : la récession économique mondiale, les contraintes extérieures découlant de la division internationale du travail et la crise du système monétaire international.

Je n'insisterai pas sur la crise économique internationale. Ainsi que l'a montré notre collègue Planchou, la récession mondiale en 1982 a été beaucoup plus forte qu'en 1981, ce qui a eu pour conséquence une moindre croissance de notre économie — et donc des ressources à répartir.

La crise du système monétaire international, autre événement décisif, n'est pas nouvelle, mais elle prend en ce moment une orientation dont les conséquences seront redoutables et fâcheuses pour un grand nombre de pays. De cinq francs, au moment où la gauche s'appropriait à accéder au pouvoir en France, le dollar est monté ce jour à 7,20 francs. Compte tenu de la masse de nos importations payables en dollars, et il ne s'agit pas seulement des ressources énergétiques, cette hausse, de plus de 40 p. 100, de la monnaie américaine représente pour nous l'équivalent d'un nouveau et considérable choc pétrolier, on ne l'a pas suffisamment montré. Il en résulte un transfert de pouvoir d'achat considérable au détriment de la France mais au profit des Etats auxquels nous payons nos importations en dollars. Ce transfert ne peut être compensé, chacun le sait, que par un grand effort national en faveur de la croissance industrielle et économique.

C'est bien à cette réalité difficile, à ce nouveau défi que ce projet de budget, par sa rigueur et ses choix, entend s'affronter, notamment par ses priorités en matière industrielle.

Enfin, les contraintes extérieures découlant de la division internationale du travail limitent la liberté de manœuvre du Gouvernement.

Notre déficit commercial est, il est vrai, creusé, et une telle situation ne saurait se prolonger indéfiniment.

S'il est vrai, aussi, que la consommation populaire a été relancée en 1981 — nous n'avons pas à en rougir, bien au contraire — elle s'est portée bien souvent, il faut l'admettre, sur des produits courants en provenance de l'étranger, notamment en ce qui concerne le textile.

Et il est vrai encore que l'effort prioritaire accordé en faveur des plus défavorisés a induit une croissance des transferts sociaux, mais là non plus nous n'avons pas à nous en défendre.

De sorte que, au cours de l'année 1981, le revenu disponible des ménages a progressé plus vite que les ressources internes : soit, mais le même phénomène a été déjà produit dans le passé, en particulier en 1975, et dans des proportions encore plus fortes qu'en 1981. Le processus est parfaitement acceptable, dès lors qu'il est de durée limitée et justifié par un effort de justice sociale.

Les critiques formulées par les porte-parole de l'opposition à l'égard de la politique du Gouvernement sont bien connues : déficit du commerce extérieur ; déficits des régimes sociaux ; hausse du dollar par rapport au franc. Personne n'est allé jusqu'à nous imputer la responsabilité de la crise économique internationale, mais cela ne saurait tarder !

**M. Guy Vadepiéd.** Effectivement !

**M. Jean Anciant.** Ainsi, M. Chirac, qui se veut convainquant et adopte volontiers un ton péremptoire, a affirmé que la gestion socialiste remettait en cause les conquêtes sociales de la V<sup>e</sup> République.

**M. Jean-Guy Branger.** Il a raison !

**M. Guy Bêche.** Quel farceur ! (Rires sur les bancs des socialistes.)

**M. Jean Anciant.** Voulait-il parler de la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise et de la hausse du Smic obtenus par les syndicats en 1968, lors des accords de Grenelle ?

Finalement, la principale conquête sociale de la V<sup>e</sup> République n'a-t-elle pas été de coïncider avec une période de forte croissance économique dans les pays de l'O.C.D.E. ? On peut se le demander !

Actuellement, M. Chirac et ses amis vont répétant qu'il y a une diminution du pouvoir d'achat des Français...

**M. Lucien Richard.** Mais c'est vrai !

**M. Jean-Paul Charié.** Certes !

**M. Jean Anciant.** ... et que cette baisse s'applique à l'ensemble des revenus, y compris les plus modestes.

**M. Jean-Guy Branger.** C'est vrai !

**M. Jean-Paul Charié.** Sûr !

**M. Jean Anciant.** Le 22 septembre dernier, il déclarait : « La baisse du niveau de vie commence à être perçue. »

**M. Jean-Guy Branger.** Pas encore tout à fait !

**M. Jean Anciant.** M. Raymond Barre, le 14 septembre, estimait : « Le pouvoir socialiste a fait baisser le pouvoir d'achat. »

**M. Jean-Paul Charié.** C'est vrai !

**M. Guy Vadepiéd.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Jean Anciant.** M. Monory, le 21 septembre, annonçait : « Les Français perdront de 4 à 5 p. 100 de pouvoir d'achat d'ici à la fin de l'année. »

**M. Jean-Paul Charié.** C'est vrai.

**M. Jean Anciant.** Toutes ces affirmations visent à faire croire à l'opinion publique française que la nouvelle politique économique va se traduire par une perte pour le niveau de vie moyen.

**M. Jean-Paul Charié.** C'est vrai !

**M. Jean Anciant.** Bien entendu, la fragilité de la démonstration est forcément compensée par la dureté des formules employées, où les termes d'irresponsabilité et d'incompétence sont abondamment employés.

**M. Jean-Paul Charié.** A juste titre !

**M. Jean Anciant.** Quand M. Chirac et ses amis parlent de baisse du pouvoir d'achat des Français et de régression sociale, nous aimerions qu'ils soient plus précis !

En effet, il est possible à chacun d'entre nous d'utiliser à tort et à travers quantité de statistiques pour les besoins d'une démonstration partisane.

L'évolution du pouvoir d'achat peut d'abord concerner les salaires nets perçus par les travailleurs salariés. Encore convient-il de bien distinguer plusieurs évolutions : celle du pouvoir d'achat du taux horaire ; celle du pouvoir d'achat hebdomadaire, compte tenu de la durée réelle du travail ; et celle de la masse globale annuelle des salaires nets ou de la moyenne annuelle par tête.

Or, faut-il le rappeler, le pouvoir d'achat des salaires hebdomadaires moyens a baissé au cours du quatrième trimestre en 1977 et en 1978, ainsi qu'au deuxième et troisième trimestres de 1979. Au début de 1981, le pouvoir d'achat du taux horaire avait également diminué. Enfin celui des salaires nets pour l'ensemble des ménages avait régressé en 1980.

En réalité, le pouvoir d'achat et le niveau de vie doivent s'apprécier par rapport au budget familial. Ceux-là mêmes qui sont si prompts à dénoncer la baisse du pouvoir d'achat ne se sont guère interrogés sur les conséquences de la montée du chômage pour les familles touchées !

Dans une famille de salariés, même bénéficiant d'une hausse du pouvoir d'achat du taux horaire de salaire, la situation n'est plus du tout la même si l'un des membres de cette famille devient chômeur.

J'éprouverais quelque satisfaction à entendre M. Chirac ou M. Barre analyser la baisse du pouvoir d'achat des familles...

**M. Jean-Paul Charié.** Attendez demain !

**M. Jean Anciant.** ... touchées par le chômage depuis 1974.

**M. André Bellon.** Très juste !

**M. Jean Anciant.** De ce point de vue, le projet de budget, parce qu'une de ses priorités est la lutte contre le chômage, va dans le sens du maintien du pouvoir d'achat moyen des familles.

Mais, en cette période de sortie du blocage des salaires et des prix, des interrogations et des mécontentements s'expriment, avec vivacité parfois, je ne le conteste pas. Cela nous le savons et nous le comprenons.

Dans un environnement international hostile, il peut et il pourra y avoir, au cours des mois à venir, perte de pouvoir d'achat des salaires nets perçus, chaque fois que la hausse des salaires sera inférieure à la hausse des prix. (Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mais des sacrifices sont inévitables dès lors qu'un certain délai est nécessaire pour que la croissance de notre production compense le transfert de pouvoir d'achat décollant de la hausse du dollar et que les chances d'une reprise rapide de l'activité économique internationale, dont dépend notre propre prospérité, ne peuvent s'apprécier qu'avec prudence.

A partir du moment où des sacrifices sont inévitables, l'effort de solidarité, la lutte pour l'emploi et la priorité à l'investissement prennent tout leur sens.

Le Gouvernement doit poursuivre avec rigueur et lucidité la politique de la solidarité au niveau des revenus et des salaires, ainsi que du maintien et de l'amélioration du pouvoir d'achat des catégories les plus défavorisées, tant du secteur privé que du secteur public : c'est une exigence et une priorité !

En fait, la rémunération globale de l'ensemble des salariés est constituée de trois éléments : salaires nets versés aux actifs, indemnisation du chômage et retraites versées aux salariés retraités. La solidarité implique l'indemnisation du chômage ; le partage du temps de travail supposait l'abaissement de l'âge de la retraite.

Le pouvoir d'achat de la rémunération globale des salariés, ainsi définie, a augmenté, en 1981, et il aura progressé aussi en 1982. Il s'accroîtra en 1983, conformément aux choix du Gouvernement.

**M. le président.** Monsieur Anciant, il faut conclure.

**M. Jean Anciant.** J'ai presque fini, monsieur le président.

Il ne saurait être question d'admettre les critiques formulées par les porte-parole de l'opposition. L'un des moins mauvais indicateurs pour mesurer le niveau de vie des ménages français est, vous l'avez montré, cet après-midi, monsieur le ministre, le revenu disponible pour l'ensemble de ces ménages.

Le projet de budget de 1983 est bon parce qu'il dégage les moyens de rendre notre économie compétitive dans un monde où les formes de la compétition économique deviennent chaque jour plus impitoyables. C'est un bon budget, quoi que prétende l'opposition, car il a pour objectif de préserver dans l'immédiat le niveau de vie moyen des Français. Par ses choix courageux, il multiplie même les chances de l'accroître à moyen terme.

Aussi soyez assuré, monsieur le ministre, que notre groupe vous apportera son soutien le plus complet et le plus confiant. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Bellon.

**M. André Bellon.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, après quelques heures de débat, ce qui me frappe c'est que tous les orateurs, qu'ils siègent sur les bancs de la majorité ou sur ceux de l'opposition, se sont accordés pour reconnaître que la France traversait une période rendue difficile par une crise internationale très profonde.

**M. Jean-Paul Charié.** C'est nouveau de votre côté !

**M. André Bellon.** Nous pourrions, monsieur Charié, qui devenez décidément un spécialiste de l'interruption...

**M. Raymond Douyère.** Quand il est là !

**M. André Bellon.** ... engager sur ces points un débat particulièrement intéressant : « L'avons-nous dit ? L'avez-vous dit ? Qui l'a dit le premier ? »

Discussion particulièrement passionnante s'il en est ! Je pourrais vous répondre qu'au congrès de Metz...

**M. Jean-Paul Charié.** Je n'y étais pas !

**M. André Bellon.** ... le parti socialiste avait consacré tout un chapitre de ses travaux à la crise, qualifiée de durable et de profonde. Vous me rétorquiez : « Et ainsi de suite ! » A mon avis, tout cela est profondément mesquin et ne présente guère d'intérêt !

Ce qui compte, c'est la crise. Elle est là, profonde et mal expliquée. La France la subit, depuis très longtemps et mal. Or, au niveau du Gouvernement, et dans ce projet de budget en particulier, nous voyons apparaître une volonté nouvelle, fondée sur un embryon de réflexion tout neuf.

La crise est là. Depuis 1981, le taux de la croissance internationale est descendu jusqu'à des niveaux jamais atteints : 0,4 p. 100 en moyenne, alors qu'auparavant, pendant les cinq ou six années précédentes, la croissance dépassait très largement 3 p. 100. Surtout des événements particulièrement remarquables se sont produits au cours des derniers mois. Je pense en particulier à cet événement considérable, dont on ne mesure pas encore l'ampleur sur le plan international, qu'a été la faillite, ou presque, du Mexique, qui s'est révélé endetté à concurrence de 80 milliards de dollars au mois d'août dernier, ce qui a conduit les autorités américaines à réviser complètement leur politique économique et monétaire — mais nous n'en percevons pas encore tous les effets. D'ailleurs, et je pourrais en tirer argument aussi, quelque vingt à vingt-cinq Etats se trouvent au bord de la faillite ou presque.

Cette crise est mal expliquée. Peu d'orateurs ont fait observer qu'au-delà de la crise économique elle-même, il y avait une crise de la théorie économique. Au fond, personne n'a vraiment analysé les causes de la situation ni trouvé de remèdes.

Puisque vous êtes intervenu, monsieur Charié, marquant ainsi la présence, tardive mais intéressante, de l'opposition sur ces bancs...

**M. Jean-Paul Charié.** Merci !

**M. André Bellon.** ...je vous fais observer que les discours sur « la sortie du tunnel », que nous avons entendus il n'y a pas si longtemps, n'étaient jamais que le reflet d'une politique de stop and go conduite sur le territoire américain, mais qui ne correspondait finalement à rien de très précis, à aucune volonté politique, à aucune décision économique.

De la même manière, les hésitations américaines, depuis des années, aussi bien sous la présidence de M. Carter que sous celle de M. Reagan, quant à l'utilité de la théorie monétariste et quant aux taux d'intérêt, ne reflètent jamais qu'une thèse de repli, qu'une hésitation, qu'un manque de souffle et que le refus, d'une certaine façon, d'un avenir dont on voit très clairement les orientations prochaines.

Certes, depuis des années, nous entendons le discours relatif à la nécessaire reprise technique par les stocks aux Etats-Unis qui, bien évidemment, entraînerait la reprise en France. C'est là une thèse extraordinairement défaitiste et suiviste. De toute façon, nous n'avons pas vu cette reprise. Cette reprise très

attendue, de plus, n'a pas, à mon sens, de conséquence évidente en France. Est-ce que la reprise aux Etats-Unis doit se traduire nécessairement par une reprise en Europe ? Est-ce que la reprise aux Etats-Unis ne sera pas centrée sur le Pacifique ou sur la côte Ouest plutôt que sur la côte Est et sur la zone Atlantique, et en particulier sur l'Europe ? Autant de questions non traitées pour l'instant et auxquelles nous n'apportons pas de réponse.

De même que les thèses classiques sur le développement des pays sous-développés par le biais de la recherche d'une épargne, dans ces pays, n'ont pas donné, pour l'instant, de résultat quelconque, de même le prétendu développement des nouveaux pays industrialisés n'aboutit aujourd'hui qu'à une sorte de faillite relative. Je pense à ce qui se passe en Corée du Sud ou au Brésil.

C'est dans ce cadre que la France, depuis des années, subit la crise, et la subit mal. Il est trop facile de prétendre que c'est la politique conduite depuis un an et demi qui aurait des conséquences fatales, en particulier sur le commerce extérieur. Sur ce point, j'ai repris des statistiques depuis 1959. Eh bien, de 1959 à 1965, ce commerce était en équilibre, avec les pays de l'O. C. D. E. Depuis 1965, avec, certes, des écarts conjoncturels, il est déséquilibré, l'équilibre éventuel s'expliquant par nos échanges avec les pays du tiers monde.

Cela signifie qu'en toute hypothèse, depuis 1965, l'équilibre de notre commerce extérieur, de plus en plus dégradé, au demeurant, était dû aux marchés que nous enlevions sur des pays extraordinairement fragiles et qui n'étaient jamais que des chasses gardées, et que cet équilibre extérieur était lui-même extrêmement fragile ; de toute évidence il ne pouvait se maintenir que pour autant que duraient certaines structures. Elles ont évolué. Nous en voyons la conséquence aujourd'hui.

Ne l'attribuons pas, par conséquent à une politique conduite récemment, c'est bien plus profond et bien plus ancien.

**M. Christian Goux**, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, et **M. André Soury**. Très bien !

**M. André Bellon**. La conséquence sur le franc est parfaitement explicable, indépendamment de toutes les autres parties de la balance des paiements, sur lesquelles nous pourrions insister, mais nous n'avons pas le temps.

A examiner l'organisation de la politique industrielle de la France depuis dix ou quinze ans, vous vous rendriez compte que, année après année, la vocation industrielle de la France et sa place sur les différents marchés des pays développés se sont détériorées petit à petit, et que c'est peu à peu que la situation actuelle se préparait.

**M. Albert Brochard**. La France était tout de même le troisième pays industriel exportateur du monde !

**M. Jean-Paul Planchou**. Un peu d'effort intellectuel, monsieur Brochard !

**M. André Bellon**. Peut-on penser autrement ? Peut-on agir autrement ?

Ce projet de budget n'est pas fondé sur une théorie nouvelle. C'est un embryon de théorie nouvelle et surtout un embryon de volonté politique et d'action nouvelles. C'est en ce sens, pour ma part, que j'ai apprécié l'intervention de M. le ministre chargé du budget.

Ce projet introduit, ainsi que l'ensemble de la politique conduite depuis un an et demi en matière économique et financière, des éléments nouveaux pour une pratique nouvelle, pour une réflexion nouvelle et donc pour une théorie nouvelle adaptée aux réalités dans lesquelles est plongée la France en 1981.

Il pose donc les jalons de la réflexion sur la place de la France dans le concert international, réflexion que vous n'avez jamais, messieurs de l'opposition, été capables de prolonger au-delà de discours faciles qui n'ont jamais été que des tentatives de justification.

Ce débat s'est posé d'abord en termes d'ouverture ou de fermeture des frontières. Nous sommes un pays ouvert, constatons-le. Il faut assumer cette ouverture. Mais cette ouverture ne doit pas être un frein à la compétitivité. Au contraire, elle doit permettre de développer cette dernière sur des marchés, et non pas en préservant de façon artificielle des chasses gardées, comme cela a trop été fait. Elle doit permettre également l'équilibre intérieur, et c'est en ce sens que

la politique industrielle que définit ce projet de budget est adaptée aux besoins de la France dans le cadre du nouveau concert international.

Enfin, il convient — cela va de soi, compte tenu de ce que j'ai dit précédemment — de cesser de prendre prétexte de l'ouverture des frontières pour expliquer que l'on conduit une politique de restrictions, dont les objectifs en matière de développement intérieur n'ont jamais été définis jusqu'à présent.

Vous pourriez au moins saluer le fait que, pour une fois, ils le sont.

Assumant cette politique sur le plan intérieur de la France, ce projet pose les jalons d'une nouvelle politique internationale et de nouvelles relations internationales.

A l'heure où les Etats-Unis se dégagent des organisations internationales, et en particulier de l'A. I. D. — l'aide internationale au développement — a été malheureusement peu remarqué le geste de la France, qui a tenu à compenser ce retrait, c'est-à-dire à se placer résolument dans un cadre d'ouverture, de négociation et de coopération internationales et à faire preuve d'un grand élan vis-à-vis de l'ensemble du monde. Il était bon de souligner, surtout dans une période où chacun ne songe qu'à restreindre, arrêter, fermer et ne plus penser qu'à soi, dans l'égoïsme le plus frileux.

Au moment de la disparition du président Mendès-France, il est important de rappeler qu'il a été le premier à poser clairement les problèmes d'une nouvelle ouverture de nos échanges, d'une nouvelle ouverture des règles du jeu international, en particulier pour les marchés de matières premières ; ce serait la moindre des choses, en pensant à lui aujourd'hui, que de rappeler que le Gouvernement est très légitimement, dans les mesures qu'il prend, l'héritier de sa pensée et de son action antérieure.

Bien sûr, cela doit se faire petit à petit, et ce n'est pas facile, en raison des contraintes qui sont les nôtres. Mais, si personne ne donne l'exemple, la situation internationale ne fera que se durcir, et la crise que s'amplifier.

En ce sens, ce projet de budget, avec toutes ses limites et toutes ses difficultés, est relativement symbolique. C'est en ce sens qu'il sera perçu et bien au-delà de nos frontières. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président**. La parole est à M. de Caumont.

**M. Robert de Caumont**. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'heure n'est pas à la facilité. Elle est à l'effort partagé en fonction des facultés contributives de chacun, de chaque catégorie sociale, et non plus en fonction de la capacité de pression de tel ou tel corporatisme.

Les Français sont un peuple majeur, capable de comprendre les nécessaires contraintes qu'impose la crise mondiale, à condition que l'effort requis s'accompagne de plus de justice, que le but et le chemin soient clairement définis.

C'est ce que vous avez fait avec talent et conviction, monsieur le ministre, et j'ai trouvé significatif qu'en attendant l'expression de ses chefs de file, l'opposition ne nous ait jusqu'à présent répondu que par des interruptions, hormis l'intervention pleine de dignité et de sérieux de notre collègue Royer.

Oui, la majorité de nos concitoyens comprend que l'heure est moins que jamais à la polémique stérile ; que l'on ne peut à la fois demander plus de dépenses, moins de recettes et moins de déficit ; que, dans la grisaille générale, la France s'en tire plutôt mieux que la plupart des autres pays industrialisés ; qu'enfin la croissance forte en termes statistiques n'est pas le bien suprême, au demeurant inaccessible, et qu'il s'agit moins aujourd'hui de consommer plus que de vivre mieux.

L'Etat peut et doit désormais donner l'exemple. Il s'y emploie. Finies les solutions de facilité, l'absurde taxation proportionnelle de chaque ministère, de chaque direction, de chaque bureau pour contenir les dépenses publiques.

Vous avez aujourd'hui la force lucide de définir des priorités, de prononcer des arbitrages, de sauvegarder l'essentiel en maintenant une croissance forte des actions porteuses d'avenir. Il y faut du courage, car ces actions ne produiront leurs fruits qu'à terme, qu'il s'agisse, ainsi que l'a souligné M. Royer avec beaucoup d'honnêteté, des économies des transports collectifs et, surtout, de la recherche et de l'industrie.

Quel que soit dans l'avenir le destin de la France, ce sera l'honneur des socialistes d'avoir privilégié la modernisation de notre appareil productif détérioré par tant d'années de désengagement de l'Etat et de démission du grand capitalisme industriel et bancaire.

Mais nos pratiques administratives se sont aussi beaucoup sclérosées, monsieur le ministre, au long de tant d'années de centralisme et de routine. Dans le droit fil des choix stratégiques que vous avez énoncés, j'appelle votre attention sur la nécessité et l'urgence de discerner et de mettre en œuvre des mesures propres à provoquer une meilleure utilisation des fonds publics.

Pour avoir participé depuis trente ans au service de l'Etat, j'ai souvent dû ronger mon frein en présence de situations absurdes, mais réputées insurmontables. Aujourd'hui les choses sont de nouveau en mouvement ; grâce à la décentralisation et aux nouvelles méthodes de planification, les conditions d'une approche différente de ces obstacles au changement sont réunies.

L'article 91 de la loi du 2 mars 1982, par exemple, prévoit l'adaptation des réglementations à la diversité des situations locales. Jusqu'à présent, les politiques sectorielles de chaque ministère s'appliquaient dans les moindres villages comme à Paris. Demain, s'appuyant sur le droit à la différence, désormais reconnu, ceux qui travaillent sur le terrain sauront, à n'en pas douter, assurer sous leur responsabilité, désormais pleine et entière, un meilleur emploi des deniers publics.

Libérer les énergies locales, reconnaître leur droit à maîtriser son propre développement, voilà des décisions politiques d'une portée considérable et, dans cette voie, il y a encore beaucoup à faire.

Premier exemple : la simple inertie des procédures administratives, aggravée par la conception traditionnelle de la régulation budgétaire, conduit à mettre en place les crédits d'investissement, par conséquent à lancer les chantiers de travaux publics et de bâtiment au milieu, sinon à la fin de l'année. Or dans les zones de montagne, la seule régulation rationnelle est celle qui obéit au rythme des saisons.

Pour la même dépense publique, commencer les travaux à la fonte des neiges, c'est stimuler l'emploi local et réaliser de substantielles économies : on peut en effet achever les chantiers dans l'année, sans devoir les interrompre et réévaluer la dépense ; on peut donner du travail aux petites et moyennes entreprises locales du bâtiment et des travaux publics dès la fin de la période d'intempéries qui coïncide évidemment avec la fin de la saison touristique d'hiver, évitant ainsi la mise en chômage des pluriactifs saisonniers ; on peut achever les travaux routiers avant la saison touristique d'été.

A l'inverse, la pratique actuelle, sans grands inconvénients dans d'autres régions, aboutit à un gaspillage considérable en zone de montagne.

Depuis des années, les gouvernements précédents ont reconnu cette estimation absurde et se sont pourtant montrés incapables d'y mettre bon ordre. Vous avez manifesté à cet égard, monsieur le ministre, une ferme volonté. Qu'elle soit suivie d'effet, et tous les élus de la montagne reconnaîtront à ce signe que le changement n'est pas un vain mot, dans ce domaine non plus.

Deuxième exemple : l'encadrement du crédit est sans doute une nécessité. Mais s'il fige une situation dépassée, il peut devenir un obstacle grave au développement et à l'aménagement du territoire. Savez-vous, monsieur le ministre, que le Crédit agricole des Hautes-Alpes, qui collecte la moitié de l'épargne à court terme de ce département, n'est autorisé à en réemployer sur place que 23 p. 100 et que tout dépassement est sanctionné par des pénalités alourdissant les taux de 2 à 5 points ? En d'autres termes, parce que ce département pauvre a pratiqué depuis longtemps une forte épargne de précaution sans pouvoir mobiliser sur place ses ressources monétaires, il serait perpétuellement condamné à ce sous-développement.

Peut-on imaginer plus bel exemple de sclérose que celui qui oblige les régions défavorisées à financer les autres, ou qui permet à la Caisse nationale de placer leur argent sur le marché monétaire, sous la menace de lourdes pénalités ? N'est-ce pas un mauvais usage de fonds publics que de financer ensuite des mesures d'assistance pour réparer les dégâts ainsi provoqués ?

Troisième et dernier exemple : dans ma région de la Haute-Durance, l'alternative se présente entre deux formules pour assurer un désencalèvement indispensable : le rail ou l'autoroute. A l'évidence, la première solution est plus économique, plus sûre, moins dispendieuse en énergie, mieux à même d'as-

surer l'écoulement des pointes de trafic touristique. Mais le fonds des grands travaux, bien que voué pour une part aux économies d'énergie, est consacré en 1982 aux investissements routiers, à l'exclusion des travaux ferroviaires.

Le meilleur usage des fonds publics n'implique-t-il pas la capacité de choisir l'une ou l'autre solution en s'inspirant des considérations de coût économique et social, ainsi qu'il est prévu dans la loi sur les transports intérieurs ?

Je limite mon propos, monsieur le ministre, à ces trois exemples qui relèvent de la politique financière ou de la coordination interministérielle. J'aurai bien d'autres suggestions à vous présenter, qui concernent tel ou tel ministère.

Leur dénominateur commun est la possibilité, au prix d'un assouplissement des réglementations, d'une analyse globale des coûts et des rendements, au-delà des intérêts privés et des particularismes bureaucratiques en cause, de réaliser des économies considérables à l'intérieur de l'enveloppe limitée à laquelle nous contraind la nécessaire rigueur, tout en élevant le niveau des services publics.

En nuancant un slogan publicitaire — qui vante les mérites d'opérations bien plus aléatoires — je dirai qu'à condition de garder au pouvoir l'imagination, la détermination et l'autorité, c'est assez facile, ce n'est pas très cher et ça peut rapporter très gros !

Encore faut-il rendre aux élus et aux fonctionnaires la faculté de poser enfin clairement ce type de problèmes et de se débarrasser, à l'égard de situations absurdes, du fatalisme qui était jusqu'à présent la rançon d'une société bloquée.

Après tant d'années de routine, seul un gouvernement de gauche peut parvenir à des remises en cause aussi évidentes et aussi salutaires. Je sais, monsieur le ministre, que vous y êtes déterminé et, dans cette voie aussi, notre soutien vous est assuré. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Vadepied.

**M. Guy Vadepied.** Monsieur le ministre, le projet de budget de 1983 fait le choix déterminant de l'industrialisation.

La France n'est pas une puissance de troisième catégorie, une sorte de vieux pays en voie de sous-développement, dont le déclin industriel serait inéluctable. Les priorités et les choix budgétaires que vous proposez, monsieur le ministre, doivent permettre d'effacer peu à peu les traits d'une France que la majorité d'hier avait largement dessinés.

Ils reflètent la volonté de redresser notre industrie. Le dernier septennat fut celui d'une sorte d'abandon industriel. Celui-ci doit être celui du renouveau de l'industrie. Des pans entiers de l'industrie ont disparu au nom de la division internationale du travail.

Oui, la France est malade depuis longtemps. Un diagnostic, même succinct, permet de mieux juger de la validité de votre ordonnance.

L'appareil industriel souffre de sous-investissements et de structures inadaptées qui provoquent les signes visibles de ses maux profonds. Je veux parler de l'absence de compétitivité.

Quelques chiffres permettent d'illustrer cette constatation : depuis 1974, l'industrie a perdu 680 000 emplois ; l'investissement des entreprises industrielles est passé de l'indice 113 en 1973 à l'indice 106 en 1981 ; pendant la même période, le taux de pénétration des produits étrangers a augmenté de 26 p. 100 à 35 p. 100. Plus grave encore : pour l'automobile, ce taux s'est accru de 20 à 31 p. 100, les marges des entreprises privées chutant de 72 à 22 p. 100.

Notre balance commerciale n'a cessé de se détériorer. Depuis 1973, à part deux années, elle est « en rouge ». Ce sont là les effets d'une crise grave que n'ont pas seulement engendrée les chocs pétroliers successifs. Nous assistons, en fait, à la crise d'un système économique, du système néolibéral, incapable de surmonter les contradictions qu'il a lui-même suscitées, et d'assumer la mutation technologique du monde industrialisé.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, s'inscrit dans une autre logique.

Il porte pour l'avenir les fruits de la réussite puisqu'il essaie d'allier le choix de la justice sociale à celui de l'investissement moteur du développement économique.

La volonté de développement industriel est la grande réponse à la crise économique qui détériore l'emploi et compromet la balance commerciale.

C'est le sens des efforts en faveur du projet de budget civil de la recherche, en augmentation de 17,8 p. 100 en volume par rapport à l'an dernier, et dont les principaux bénéficiaires seront l'industrie informatique, les industries aéronautique et spatiale, ainsi que la biotechnique, tous secteurs d'avenir.

En augmentation de 23 p. 100, les crédits d'aide à l'industrie seront, en pratique, multipliés par deux si l'on tient compte des dotations en capital prévues pour les entreprises publiques — 11 milliards de francs — dont 7,5 milliard seront affectés aux entreprises industrielles.

Je tiens d'ailleurs à souligner qu'en 1982 et en 1983 l'Etat jouera pleinement son rôle d'actionnaire puisqu'il apportera à ces entreprises industrielles nationales dix fois ce qu'ont apporté les actionnaires privés pendant les sept précédentes années. Vous vous donnez donc les moyens de votre politique.

En ce qui concerne le renforcement de l'appareil productif, j'insisterai sur certaines mesures prises dans le secteur public et les entreprises privées.

C'est normalement au secteur public industriel que revient le rôle moteur. Ainsi, dans le secteur de l'informatique, les entreprises publiques représentent plus de 50 p. 100 de la production effectuée en France. Il est essentiel que le Gouvernement accepte, dans les cinq prochaines années, de doter l'informatique de moyens suffisants pour assurer le développement de ce secteur qui doit irriguer l'industrie française tout entière. Notre retard est en effet très net dans le domaine de l'automatisation de la production.

Cette constatation a conduit le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, et l'on s'en félicite, à engager un ambitieux programme de développement de la productive, terme consacré pour exprimer les méthodes nouvelles de recherche de la productivité à tous les stades de la production.

Il faut, à tous les niveaux, qu'intervienne une prise en compte de l'importance de la mutation technologique en cours. L'enjeu n'est pas seulement technique ; il conditionne directement les équilibres économiques, bref, le crédit et la force de la France.

Si les entreprises nationales contribuent, pour près de la moitié, à l'investissement productif du pays, il convient de marquer l'étroite solidarité qui unit le secteur public au secteur privé. Celui-ci représente en effet l'essentiel du tissu industriel du pays et plus des trois-quarts de la valeur ajoutée. Si les entreprises publiques ont à donner l'impulsion vigoureuse nécessaire à l'industrie, les initiatives du secteur industriel privé doivent se développer.

Nos petites et moyennes industries se heurtent, depuis une dizaine d'années, à des difficultés économiques, commerciales, monétaires, financières et bancaires. Pour sortir de l'ornière, il faudra l'aide de tous dans l'adoption d'une stratégie offensive. La modernisation des industries traditionnelles — textile, cuir, habillement — a déjà été largement amorcée. Mais il faut persister dans l'effort engagé dès 1982 dans le sens de la simplification et de la réduction du nombre des régimes d'aide à l'industrie privée — qui sont encore, il faut le reconnaître, d'intraçables maquis — de la négociation de ces aides pour en accroître la sélectivité. Il vaut mieux alléger les charges des entreprises plutôt que de leur octroyer des subventions. Il faut aussi poursuivre l'effort engagé dans leur direction dans le domaine de la formation professionnelle et de la recherche.

Les dispositions budgétaires et fiscales prises par le Gouvernement vont dans le sens du redéploiement de la dépense publique et de la sélectivité permettant de financer les priorités essentielles. Un dispositif cohérent a été mis au point pour encourager la création d'entreprises par des apports de fonds propres, des abattements d'impôts, des prêts participatifs de l'Etat ; pour faciliter leur développement et les aider à financer leur investissement et leurs dépenses de recherche ; pour simplifier la gestion et améliorer les relations avec l'administration, notamment pour les petites entreprises individuelles.

**M. Albert Brochard.** Les chefs d'entreprise sont « démotivés » !

**M. Guy Vadepied.** Depuis dix ans, vous avez passé votre temps à les « démotiver ».

**M. François Mortelette.** Très bien !

**M. Guy Vadepied.** Il faut développer les exportations. Les trois compléments au projet de budget de 1983 en faveur notamment de l'exportation et de la recherche instituent une réduction de la taxe de 30 p. 100 sur certains frais généraux pour les entreprises exportatrices, et des déductions des dépenses de recherche à concurrence de 25 p. 100 de leur augmentation en volume.

Mais, en ce qui concerne l'exportation, je ne suis pas sûr que cela suffise. Redonner aux entreprises une vocation exportatrice, c'est simplifier les procédures administratives ; c'est peut-être aussi renforcer nos équipes d'attachés commerciaux dans de nombreux pays, ou, encore, donner à ces équipes l'agressivité commerciale nécessaire ; c'est enfin améliorer non pas la qualité de nos produits partout reconnue, mais la valeur de nos services après-vente qui souvent, semble-t-il, laissent à désirer.

Il faut également donner un coup d'arrêt à la désindustrialisation de notre pays. Il s'agit là d'une œuvre collective qui nécessite la mobilisation de tous.

Le Gouvernement a décidé de mobiliser l'épargne nationale et de la canaliser vers l'industrie, pour qu'elle soit en mesure de répondre mieux aux besoins en fonds propres et en ressources à long terme des entreprises publiques ou privées. C'est une excellente chose, et ce sont ainsi 40 milliards de francs de plus qui devraient, chaque année, se diriger vers l'investissement industriel.

C'est le sens du projet de loi sur le développement de l'investissement et la protection de l'épargne qui tend à améliorer l'environnement des entreprises, à élargir l'épargne stable et, enfin, à augmenter le volume et l'accessibilité des capitaux à risque. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Sans doute, d'autres secteurs qui nous sont chers n'ont-ils pas été suffisamment favorisés par ce projet de budget de 1983. Mais le Gouvernement a dû opérer des choix difficiles. Nous le comprenons et nous l'approuvons. Il était indispensable aussi de demeurer dans les limites d'un déficit budgétaire de 3 p. 100 du produit intérieur brut.

Le projet de loi sur le développement de l'investissement et la protection de l'épargne, la lutte pour modérer l'évolution des prix, les mesures pour favoriser l'exportation, et, plus précisément dans ce projet de budget de 1983, la maîtrise des dépenses publiques — mais 17,8 p. 100 d'augmentation des crédits de la recherche et 23,7 p. 100 d'augmentation pour l'investissement industriel — la stimulation du secteur public et privé, tout cela constitue une politique cohérente et détermine une nouvelle logique économique.

Le Gouvernement met en place les moyens qu'il fallait pour, peu à peu, surmonter les difficultés et redresser l'industrie du pays. L'entreprise n'est pas aisée ; il faudra du temps.

Vous êtes dans la bonne voie ; continuez. Nous vous approuvons. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Douyère.

**M. Raymond Douyère.** L'opposition a qualifié de laxiste la politique menée par la majorité actuelle depuis mai 1981. Doit-on considérer comme laxiste une politique qui a permis la création d'un peu plus de 140 000 emplois publics, de 100 000 emplois industriels nets, favorisé la relance de la consommation publique et maintenu le déficit budgétaire à 95 milliards de francs, comme le rappelait M. le ministre cet après-midi ?

Dans le cadre de cette politique « laxiste », le Gouvernement a décidé d'orienter son budget vers une plus grande rigueur. Il mettra ainsi l'accent sur la maîtrise des équilibres financiers — déficit budgétaire, sécurité sociale, U.N.E.D.I.C. — tout en agissant pour obtenir une croissance de 2 p. 100 et pour développer les investissements, la priorité restant l'emploi.

On peut mesurer la rigueur du budget à l'aune des efforts que doivent consentir les revenus du travail et les revenus du capital. Je donnerai quelques chiffres très simples qui permettent de mieux cerner les difficultés devant lesquelles se trouve le Gouvernement pour mettre en place une politique de rigueur.

Le dixième décime de la distribution des revenus après impôts distribue 30 p. 100 du revenu total, et le dixième décime de la distribution du patrimoine détient 60 p. 100 du patrimoine total. Un million de personnes possèdent 5 p. 100 du patrimoine total de la France.

Il n'est donc pas indifférent que la politique menée par le Gouvernement s'applique avec plus ou moins de rigueur sur les revenus du travail ou sur les revenus du capital.

Le capital se constitue, suivant les termes classiques, soit par l'épargne, soit par la plus-value...

**M. Lucien Richard.** Par le travail !

**M. Raymond Douyère.** ... soit par la transmission, sous forme de donation ou de succession, les trois choses pouvant, bien entendu, être cumulées.

**M Lucien Richard.** Avec le risque !

**M. Raymond Douyère.** Le Gouvernement a donc, par la politique qu'il a menée ces dernières années, privilégié les exonérations d'impôt concernant les revenus du travail, ceux qui sont les mieux connus, les mieux appréhendés. Alors que l'on était passé de cinq millions de contribuables en 1975 à quatorze millions de contribuables en 1979-1980, sous l'action de ce gouvernement de gauche, 1 500 000 personnes de plus sont désormais exonérées de l'impôt sur le revenu. C'est à de telles dispositions que l'on peut mesurer l'efficacité de l'action menée pour que les revenus du travail soient taxés dans de justes proportions et en fonction des facultés contributives de chacun pour subvenir aux dépenses générales de l'Etat.

L'épargne, elle, doit être traitée avec beaucoup de précautions.

Le rapport rédigé par la commission Dautresme a précisé que l'épargne ne résultait pas seulement d'un désir de précaution, soit pour faire face à des besoins immédiats, soit pour constituer une épargne à long terme — en vue de la retraite, par exemple — mais qu'elle répondait aussi, bien souvent, à des habitudes culturelles et à des habitudes d'éducation.

Il est donc très délicat d'en changer les termes, de taxer différemment, et brusquement, l'épargne selon qu'elle est à court terme ou à long terme, liquide ou non. Toute l'action menée par le Gouvernement tend justement à ce que l'épargne des Français — qui a connu une baisse tendancielle ces dernières années pour arriver à 14,5 p. 100 en 1981, dont 32 p. 100 sont constitués par une épargne liquide — soit réorientée vers une épargne plus longue, servant à financer les investissements des entreprises. Il y avait donc là une grande difficulté, d'autant que nous souhaitons que cette épargne profite surtout à ceux qui ont les revenus les plus faibles dans la société française.

Il est indéniable que la capacité des Français à épargner est très directement liée au taux d'imposition qu'ils subissent. Elle est peu affectée par les prélèvements obligatoires et il semblerait, en fonction des études qui ont été réalisées, qu'elle ait tendance à augmenter dans la période présente, même si son taux tendanciel a baissé au cours de ces dernières années, afin de constituer une épargne pour la retraite. Il est donc tout naturel, monsieur le ministre, que vous ayez présenté ce compte d'épargne en actions qui offre aux titulaires de revenus modestes la possibilité d'investir leur épargne de précaution et de préparer ainsi leur avenir en contribuant, pour une large part, au financement des investissements des entreprises, c'est-à-dire au développement de la croissance en France.

Nous serons, certes, peut-être conduits au cours de la discussion budgétaire à modifier le taux ou les limites de ce compte d'épargne en actions, mais l'esprit qui a présidé à sa réalisation nous paraît aller dans le bon sens.

Je n'en dirai pas autant du crédit d'impôt — l'ancien avoir fiscal — qui devait prendre le relais des actions Monory, dont on a pu prétendre que lorsqu'on les vendait cela ne coûtait rien, lorsqu'on les achetait on avait une décote d'impôt et lorsqu'elles changeaient de main il en coûtait au Trésor. En laissant les choses en l'état dans l'attente d'une réforme plus profonde, nous pourrions réorienter l'épargne dans un sens plus favorable à l'ensemble des épargnants et, en tout état de cause, agir afin qu'elle ne profite pas à ceux qui ont les revenus les plus élevés grâce à leur patrimoine.

Vous proposez, monsieur le ministre, une simplification de l'imposition des plus-values. J'ai parlé tout à l'heure de la constitution du capital à long terme et chacun sait que l'épargne est le plus souvent réalisée, en la matière, sous la forme immobilière. Il sera donc tout à fait naturel que nous intervenions aux cours du débat pour modifier quelque peu les dispositions contenues dans l'article relatif aux plus-values, même si, dans l'esprit, nous sommes tout à fait d'accord avec ce que vous proposez dans le sens d'une plus grande simplification.

Il reste toutefois que le dernier volet que j'énonçais tout à l'heure pour la constitution du capital — outre l'épargne et les plus-values — c'est-à-dire les successions et les donations, reste encore à examiner. Je suis persuadé que, dans votre réponse, vous ne manquerez pas de nous fournir tous apaisements pour les budgets futurs sur une réforme des droits de succession.

Le travail étant fiacalisé à ses facultés contributives, des avantages étant accordés pour favoriser l'épargne à long terme et pour permettre aux personnes ayant des revenus modestes de

participer au développement de la France, il n'en demeure pas moins que, pour que ce budget soit vraiment un budget de rigueur, l'effort de lutte contre la fraude fiscale, doit être encore accentué.

Nous avons émis — ainsi que vous-même — diverses propositions au cours des années précédentes et certaines ont été reprises dans le collectif de 1981 ou dans le budget de 1982. Le projet de budget de 1983 doit permettre une avancée significative dans ce domaine.

M. le rapporteur général a rappelé que la fraude fiscale, malgré l'article 100 de la loi de 1982 qui permettait aux personnes avouant avoir omis certaines déclarations sur leur revenu de 1981 de se rattraper, avait rapporté 100 millions de francs à l'Etat, soit une moyenne de 75 000 francs par personne, ce qui est considérable. Elle a porté en priorité, sinon sur une dissimulation du moins sur une mauvaise déclaration de la taxe sur le chiffre d'affaires. Les dispositions qui sont contenues dans le projet de loi des finances pour 1983 permettront, grâce notamment à la réforme des centres de gestion agréés, d'améliorer la connaissance des revenus de l'ensemble de ces professions et, par conséquent, d'obtenir une meilleure équité fiscale.

Je ne rappellerai pas les autres propositions contenues dans ce projet de budget qui permettra aux revenus les plus modestes de bénéficier, sinon des largesses de l'Etat du moins de la justice sociale que nous entendons mettre en place ; mais je conclurai en soulignant que l'effort que nous consentons et qui coûte beaucoup à l'Etat — en décotes d'impôts, en dépenses fiscales, en exonérations pour cause d'épargne — doit permettre d'aboutir à une plus grande égalité entre les Français. Il faut que cette égalité se concrétise chaque jour car, à partir du moment où nous aurons une société plus égalitaire, celle-ci deviendra plus solidaire ; nous pourrions relancer la machine économique et agir afin que les grands équilibres financiers de la nation soient respectés. Il sera ainsi possible de montrer aux Français que l'expérience que nous menons, et qui doit s'étendre sur de longues décennies, va dans le sens, sinon de la construction de leur bonheur — car cela est très personnel — mais, tout au moins, de la mise en place de mécanismes qui permettront à chacun de construire son propre bonheur dans la justice et dans l'égalité entre tous.

Il est bien évident, monsieur le ministre, que nous approuvons les grandes lignes de votre projet de budget, même si nous serons conduits, sur telle ou telle disposition, à présenter des propositions qui, sans bouleverser l'esprit même de votre texte, permettront de l'affiner et de le mettre en accord avec les grandes options que nous défendons tous.

Nous apportons donc notre soutien le plus total à ce projet de budget de 1983. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Sueur.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Dernier orateur aujourd'hui dans cette discussion générale qui fut plutôt, mis à part l'intervention de M. Royer, une discussion « en famille », je voudrais tout simplement vous dire, monsieur le ministre, que l'une des qualités principales de votre projet de budget est qu'il présente des priorités.

Le terme de priorité a été extraordinairement galvaudé et dévalué dans notre discours politique. On a vu tellement de programmes, de plans, de projets et de budgets qui comportaient tant de priorités et qui, une fois intervenus les corporatismes, les groupes de pression et d'intérêts — que l'on a vu resurgir ces derniers temps — n'en contenaient plus tellement parce que tout était devenu prioritaire. Eh bien, votre projet a le courage de poser clairement quelques priorités : tout n'est pas prioritaire ; certains budgets progressent, d'autres pas.

La première priorité de ce projet est précisément une volonté de rigueur dans la gestion des fonds publics. Vous avez mis en lumière deux pourcentages : les crédits d'investissement en autorisations de programme augmentent de 22 p. 100, et les crédits de fonctionnement de 8,4 p. 100. Eh bien, si nous tenons ces taux — et je l'espère vivement — l'écart entre eux est la mesure exacte de ce qui est le choix de l'avenir par rapport à un autre qui consisterait à s'affronter aux problèmes du présent aussi difficiles soient-ils.

Vous nous avez dit, monsieur le ministre, que la gauche devait dépenser mieux avant de dépenser davantage. C'est une déclaration fondamentale en cette période d'effort qui doit être partagé. Il faudra, me semble-t-il, aller plus loin à cet égard. Je pense en particulier à certaines rémunérations annexes

dont on a l'occasion de parler ici ou là et à propos desquelles il faudra bien finir par donner toutes les justifications et les clarifications nécessaires.

**M. Georges Labazée.** Absolument !

**M. Jean-Pierre Sueur.** La deuxième priorité — on y a déjà beaucoup insisté — est l'emploi. C'est sans doute notre principale réussite, relative certes, que d'être parvenus à maintenir le chômage sur cette ligne de crête des 2 millions de chômeurs, alors que dans des pays comparables au nôtre le taux de progression s'envolait pour atteindre 25 ou 50 p. 100.

Il est important que les crédits de la formation professionnelle augmentent de 30 p. 100.

Il est important que des jeunes de seize à dix-huit ans, nombreux au chômage hier, soient aujourd'hui inscrits dans les stages de formation qui, dans tous les départements de France, sont en train de se mettre en œuvre.

**M. Albert Brochard.** Pendant ce temps ils ne sont pas à l'A.N.P.E. !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Il est important aussi que l'A.N.P.E. voie ses moyens accrus, par la création de 500 emplois supplémentaires. Mais d'autres seront nécessaires car l'A.N.P.E. comme d'ailleurs l'administration du travail en général, est dans notre pays dramatiquement sous-administrée. Je crois qu'elle ne dispose pas, dans bien des cas, des moyens administratifs que requiert sa tâche.

La troisième priorité est l'enseignement, non pas l'enseignement général mais — car il faut être clair — l'enseignement technique. Je me réjouis particulièrement de ce choix. En effet, si dans le précédent budget la progression des crédits pour les créations de postes d'enseignant avait été notable, l'effort relatif consenti en faveur de l'enseignement technique n'avait pas été à la hauteur des besoins. Or il est indispensable de privilégier l'enseignement technique car nous rencontrons tous, dans nos circonscriptions, des jeunes à qui les portes des lycées d'enseignement professionnel, des lycées techniques sont fermées.

Vuilà, me semble-t-il, la priorité des priorités. S'il n'y en a qu'une, il faut que ce soit celle-là.

Enfin, dernière priorité — et je crois en avoir fait à peu près le tour — la recherche et l'industrie. Il est tout à fait décisif de tenir le rythme — 17,8 p. 100 d'augmentation par an — que nous avons voté dans la loi d'orientation et de programmation de la recherche.

Il est important d'augmenter de 23 p. 100 et davantage encore les crédits affectés à l'industrie.

Il est important de développer la filière électronique, compte tenu des crédits que l'Etat y consacre, ainsi que la filière informatique, l'aéronautique et le spatial.

Il est important de multiplier délibérément par deux les crédits affectés aux économies d'énergie et aux énergies nouvelles, c'est-à-dire à la maîtrise de l'énergie car on s'est rendu compte que les investissements en économies d'énergie étaient finalement plus rentables que ceux qui permettent la production de nouvelles énergies ou des énergies traditionnelles en plus grandes quantités. Je souligne en outre que ce secteur est particulièrement créateur d'emplois.

Toutefois, tout cet effort, consenti à juste titre, en faveur de l'industrie et de la recherche ne portera ses fruits qu'à plusieurs conditions.

Première condition : un équilibre doit être maintenu, d'une part, entre l'impulsion nécessaire de l'Etat et, d'autre part, l'indispensable autonomie des entreprises, fussent-elles nationalisées. Nul n'ignore, en effet, que la gestion administrative de l'appareil industriel est inefficace et que telle n'est d'ailleurs pas l'orientation de notre politique industrielle.

Deuxième condition : le Gouvernement devra revoir rapidement le système des aides, ainsi qu'il s'y est engagé, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Tant d'aides sont distribuées de façon quasiment mécanique sans répondre aux véritables priorités que continuer ainsi serait un contresens, par rapport aux priorités clairement dessinées dans votre budget.

Enfin, il faudra revoir la politique bancaire et le fonctionnement des banques.

Comme nombre de collègues qui siègent dans cette assemblée, je rencontre chaque semaine de jeunes ou de moins jeunes chefs d'entreprise qui ont des projets intéressants mais que, faute de moyens financiers ou de garanties financières, ils ne peuvent mener à bien.

Trop souvent, force est de constater, d'une part, que les banques réagissent de la même manière qu'auparavant et, d'autre part, que l'argent va à l'argent et que les fonds bancaires, fonds publics et fonds privés s'orientent plus facilement vers des projets qui ne sont pas porteurs d'avenir en matière d'emploi, en matière d'investissement, en matière de politique industrielle pour la collectivité, mais qui correspondent souvent à des rentes de situation et qui n'ont pas un effet véritablement productif pour notre politique économique. Des dispositions claires sont donc à prendre rapidement à cet égard.

Nous ne vaincrons ce drame du chômage que si, d'une part, nous avons une politique plus solidaire de partage du travail, des revenus — et c'est en cours de réalisation — d'autre part, nous avons une meilleure maîtrise de notre appareil de recherche et d'industrie. C'est une affaire à long terme. C'est par notre capacité à tenir longtemps sur cette voie de l'investissement en profondeur que nous gagnerons. Et, avec ce projet de budget, je crois pouvoir dire que nous allons clairement dans cette direction. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

**M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.** Sans laisser la patience de l'Assemblée, je crois qu'il serait de meilleure méthode pour que demain notre débat ne soit pas du « r. chauffé » — on me pardonnera cette expression — que je réponde brièvement mais précisément aux orateurs qui sont déjà intervenus. Certains en effet risquent de ne pas être là demain et ceux qui interviendront ne sont pas là ce soir !

Tout d'abord, j'ai déjà dit à la tribune cet après-midi ce que je pensais de l'excellent rapport de M. le rapporteur général. Je n'accumulerai pas les épithètes : je n'en pense que du bien. Nous aurons d'ailleurs, lors de la discussion des articles, l'occasion de préciser ces choses.

Le porte-parole du groupe socialiste, M. Planchou, ainsi que le porte-parole du groupe communiste, M. Parfait Jans, ont bien voulu apporter le soutien sans faille de la majorité à ce projet de budget. Ce premier fait politique, qui n'a rien de surprenant, constitue, tout de même, au début d'une discussion budgétaire, un élément plutôt positif.

Je répondrai aux interrogations émises par M. Planchou sur plusieurs points.

S'agissant des économies d'énergie, je rappelle qu'en additionnant les dotations budgétaires, qui sont fort importantes, et les moyens du fonds de grands travaux, qui seront de nouveau abondés pour la nouvelle tranche de 1983, les crédits sont plus que doublés.

Sur le plan fiscal, je rappelle à M. Planchou que nous avons tous ensemble pris des dispositions dans la loi de finances pour 1982 afin de développer les économies d'énergie dans le logement.

Dans l'industrie, je précise que des prêts bonifiés au taux de 12,75 p. 100 ont été mis à la disposition des entreprises, en 1982. Nous souhaitons, en 1983, pouvoir perfectionner encore, si c'est possible, le dispositif.

L'effort consenti en 1982 en matière de prêts bonifiés a été considérable, puisqu'ils s'élèvent à 22 milliards de francs. Des prêts participatifs, qui ont, je crois, beaucoup de succès ont été mis en place à concurrence de 500 millions de francs pour les très petites entreprises. Il va de soi que la préoccupation centrale du Gouvernement est, dans ce domaine, d'améliorer les conditions de financement des entreprises.

J'ai cet après-midi, à la tribune, prononcé des paroles sur l'allègement des charges financières des entreprises qui, dans les semaines qui viennent, devraient se traduire en actions.

Déjà vous avez pu constater que s'esquissait une baisse des taux d'intérêt et je rappelle qu'un point de baisse des taux d'intérêt représente huit milliards de francs d'allègement pour les entreprises. Tel est l'ordre de grandeur.

Je confirme la mise en place de moyens nouveaux de financement dans le cadre du développement de l'épargne.

Enfin, M. Planchou a évoqué les rapports du Plan et du budget. J'ai omis, dans mon exposé oral, de préciser que, pour que l'Assemblée dispose, comme je le souhaite, d'une vision plus large, j'ai décidé de joindre à la présentation du projet de budget l'année prochaine une projection triennale pour les finances publiques. Je n'étais pas en mesure d'y procéder dès cette année. Le Gouvernement prend, à l'évidence, un grave pari puisqu'il s'agit de clarifier et d'engager l'avenir. Mais si nous voulons que notre discussion porte vraiment sur le fond, il faut faire ce que mes prédécesseurs avaient refusé, c'est-à-dire afficher la claire couleur sur un exercice de trois ans.

M. Jans a bien voulu, lui aussi, apporter le soutien de son groupe — je l'en remercie — et souligner le chemin fait depuis maintenant dix-huit mois en matière de réforme fiscale. J'ai noté sa satisfaction, celle de son groupe et de toute la majorité, à propos de certaines réformes que le groupe communiste et le groupe socialiste avaient proposées dans le passé, et que j'ai pu reprendre cette année au compte du Gouvernement, qu'il s'agisse de la normalisation des rapports entre les sociétés mères et les filiales, de la modification des régimes de provision sur les compagnies d'assurances, de la tranche de 65 p. 100 — vieille revendication de la gauche et des syndicats — de l'indexation sur l'inflation du barème de l'impôt sur le revenu, de la surindexation de la décote. Je pourrais allonger la liste.

Je précise à M. Jans, ainsi qu'à l'Assemblée nationale tout entière, ce d'oires et déjà j'accepte au nom du Gouvernement deux amendements très importants. L'un émane de M. Goux et de la majorité de la commission des finances. Il tend, dans la ligne du rapport établi sur les évasions de capitaux, à nous donner des moyens supplémentaires de lutte contre les paradis fiscaux. Cet amendement tenait à cœur aux groupes socialiste et communiste.

**M. Guy Ducloné et M. Parfait Jans.** Très bien !

**M. le ministre chargé du budget.** J'accepte aussi l'amendement auquel s'étaient associés les groupes de la majorité — vieille revendication encore et je me rappelle avoir déposé un amendement en ce sens il y a trois ou quatre ans — prévoyant désormais, dès lors qu'il y a un gage sérieux, pour les couples mariés, la déduction de l'impôt sur le revenu des frais de garde. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Royer, qui était dans cette discussion le seul orateur de l'opposition — enfin il est non inscrit ! — comme il en a l'habitude, je le souligne, prononce une intervention tout à fait remarquable, parce que très constructive. Malgré les divergences politiques qui peuvent exister sur tel ou tel point entre nous, c'est ce genre d'intervention qui permet de faire avancer le débat.

Vous avez soulevé, monsieur Royer, plusieurs questions.

La première concerne le fonds d'aménagement urbain. C'est notamment la question de la régulation budgétaire, que je n'aborderai pas dans son ensemble ce soir. Toutefois, chacun de vous doit bien être conscient que nous établissons une prévision budgétaire sur la base d'un taux de croissance. Ce taux de croissance se réalise ? Fort bien ! L'environnement international ou national se modifie ? Apparaissent des différences et cela se produit très souvent.

Or, le rôle d'un gouvernement, et notamment d'un ministre du budget, est de tenir ces équilibres et de maîtriser le déficit.

Il faut faire en sorte d'adapter l'exécution du budget, en évitant les à-coups — et je réponds ici à la réflexion de M. Royer — à l'évolution économique. Nous nous y sommes employés cette année en débloquent certains crédits mois après mois. Nous avons notamment débloquent l'ensemble des crédits sur les travaux publics, et, en fin d'année, ceux qui pouvaient l'être, et nous avons annulé ceux qui ne pouvaient pas l'être.

Tous les gouvernements, quelles que soient les modalités juridiques, ont procédé ainsi et je ne vois pas dans l'environnement mouvant actuel comment on pourrait agir autrement. Ou alors ce serait un acte irresponsable !

S'agissant du F.A.U., nous avons débloquent le maximum et si des annulations sont intervenues sur certains points, c'est à cause de la contrainte non seulement du Gouvernement, mais aussi de tout le pays de respecter ces équilibres.

M. Royer a tout à fait raison de souligner qu'il ne faut pas perdre de vue notre objectif, et notamment la réhabilitation du logement social, qui est une grande priorité. A cet égard, le nombre de logements réhabilités prévu pour 1983 est de 200 000 contre 140 000 seulement en 1982.

Sur le fonds de développement économique et social M. Royer a peut-être commis une confusion. Je vais donc essayer de la lever.

Au fond, tout est question de convention. Jusqu'à présent, l'Etat prenait à sa charge non seulement les bonifications d'intérêt de certains prêts, mais aussi le capital de ces prêts. Et c'est cela qui constituait le fonds de développement économique et social.

Nous avons pensé qu'il fallait procéder autrement : que l'Etat joue son rôle et que les systèmes bancaires jouent le leur ; par conséquent que l'Etat bonifie les prêts — il continuera de le faire — ...

**M. Jean-Guy Branger.** Il faut le souhaiter !

**M. le ministre chargé du budget...** que le principal soit pris en compte par le système bancaire, mais que l'Etat, en revanche, augmente ses dotations en capital.

C'est ce qui explique une espèce de glissement.

C'est pourquoi le reproche de manipulation qui nous est fait ici ou là n'a pas de sens. Si les crédits au titre du F.D.E.S. baissent de 8 milliards de francs, en revanche les dotations en capital passent de 2,5 milliards en 1982 à 11 milliards. Ce qui n'est pas fait au titre des prêts sur fonds budgétaires est fait en supplément au titre des dotations en capital. Par ailleurs, le système bancaire continuera à alimenter les prêts.

On peut choisir un système ou un autre, peu importe. L'important est que la masse du financement soit maintenue et même augmentée, ce qui est le cas dans ce projet. Au bénéfice de cette clarification, je crois que nous serons assez largement d'accord.

S'agissant de l'effet du seuil des dix salariés, M. Royer a eu l'honnêteté, qui le caractérise toujours, de reconnaître qu'un certain effort avait déjà été accompli. Je crois qu'un amendement a été envisagé pour élever ce seuil. J'ai demandé aux auteurs de l'amendement de contacter le ministre chargé de l'emploi. En effet, M. Le Garrec a étudié à fond cette solution et il y voit des avantages mais aussi des inconvénients. C'est une affaire très difficile. Devrons-nous en rester au système prévu dans ce projet de loi de finances, c'est-à-dire le lissage de ce seuil ? Pourrons-nous aller plus loin en élevant le seuil ? Une fois que des conversations auront eu lieu avec M. Le Garrec et avec mes services, nous retiendrons la meilleure solution.

Une autre suggestion de M. Royer me paraît fort intéressante. Il s'agirait d'associer soit la dotation globale d'équipement, soit un autre type de concours aux collectivités locales avec les grands travaux qui doivent être, comme il l'a souligné à juste titre, les grands travaux de l'Etat mais aussi des collectivités territoriales. Je vais mettre à profit votre suggestion, monsieur Royer, et si techniquement c'est possible — ce que je crois — nous essaierons de la mettre en œuvre pour la tranche de 1983 des grands travaux.

Je remercie M. Souchon de son intervention. Il a souligné, avec pertinence, l'importance de ce qui a été fait pour les artisans et les commerçants : suppression de tout plafond pour l'adhésion aux centres de gestion et associations agréés — je crois que cette initiative est appréciée par les intéressés — comptabilité super-simplifiée pour les petits commerçants et artisans et surtout, la grande innovation, à savoir que désormais ce sera la collectivité nationale, c'est-à-dire le budget de l'Etat, qui, sous forme de crédit d'impôt, prendra en charge le coût de la comptabilité des petits commerçants, ce qui permettra de moderniser la gestion et de faciliter la transition entre le régime d'imposition actuel et le régime réel.

M. Balligand m'a posé deux questions, l'une sur les C.O.R.R.I. — comités régionaux de restructuration industrielle — l'autre sur le F. D. E. S.

Au sujet des C.O.R.R.I., je lui confirme que l'orientation prise, et qui consiste à décentraliser et à démocratiser les procédures de traitement des entreprises en difficulté, sera poursuivie. Je ne peux encore — car il faut que je me concerté avec mon collègue M. Dolors — lui préciser le calendrier d'extension des C.O.R.R.I. à l'ensemble des régions, mais c'est une piste que nous allons suivre.

Pour le F.D.E.S. il y aura évidemment, comme l'a suggéré M. Balligand, une coordination nécessaire entre l'administration, d'un côté, qui accorde des bonifications d'intérêt et le système bancaire, de l'autre, qui s'occupe du principal des prêts.

M. Balligand a parlé de l'encouragement à l'investissement, notamment par la voie fiscale. Qu'il se rappelle les mesures que nous avons prises s'agissant des agriculteurs. Elles ont eu un côté positif, mais également un côté négatif pour la balance extérieure dans les mois qui ont suivi immédiatement la décision. Il faudra prendre garde à ce risque dans le futur.

En tout cas, il sait que dans le présent projet de budget je proposerai par amendement — amendement que j'ai déjà déposé devant la commission des finances — un dispositif très incitateur pour la recherche. M. Balligand sera parfaitement d'accord avec moi pour reconnaître que tout cela va dans le bon sens.

M. Vouillot a eu la patience et la gentillesse de rappeler toutes les mesures fiscales positives prises depuis maintenant dix-huit mois et qui constituent — je reprends son expression — un total considérable, impressionnant de mesures en faveur des plus défavorisés.

Mais surtout, au-delà de tous les points qu'il a retenus, je suis d'accord avec lui et avec M. Douyère — qui y est revenu dans son propos — pour reconnaître que la vraie réforme fiscale et peut-être la lutte la plus importante contre les inégalités, c'est la lutte contre la fraude. Cela ne servirait à rien de sophistiquer à l'infini notre législation si elle devait être une passoire ou si elle ne devait pas être appliquée. Nous avons déjà commencé à faire des progrès en ce sens. Nous allons continuer et je remercie M. Vouillot d'y prêter particulièrement attention.

M. Bèche a très bien parlé de l'emploi et de la formation professionnelle. Il a situé les responsabilités de l'opposition. Je le remercie particulièrement d'avoir reconnu et apprécié l'effort budgétaire que nous avons entrepris en faveur du soutien de l'emploi, de l'insertion et de la formation des jeunes, de l'A.F.P.A. et de l'A.N.P.E. M. Bèche aura sans doute reconnu dans l'une des dispositions du projet de budget un amendement qui lui tenait à cœur et qui autorise les salariés qui touchent des indemnités des Assedic d'investir celles-ci dans le capital des coopératives de production sans payer d'impôt sur le revenu sur les sommes correspondantes.

**M. Guy Bèche.** C'est exact !

**M. le ministre chargé du budget.** C'était un sujet qui tenait aussi à cœur à l'ensemble de la majorité, et je l'ai traduit dans ce projet de loi, comme d'ailleurs je m'y étais engagé.

M. de Caumont a porté une appréciation positive sur l'approche que j'ai essayé de faire prévaloir pour exercer les choix budgétaires. Cette approche sera amplifiée l'an prochain. Déjà dans le budget de 1983, c'est un progrès fort utile. Nous avons essayé de ne pas tomber dans l'écueil des économies forfaitaires, qui avaient abouti finalement à un budget assez plat ; tout au contraire, comme le rajoutait tout à l'heure M. Sueur, nous avons voulu affirmer des priorités.

Nous avons essayé de redéployer la dépense : nous y sommes arrivés dans certains cas mais pas dans d'autres. Les domaines dans lesquels nous n'y sommes pas encore parvenus sont probablement les plus importants, parce qu'ils témoignent des plus grandes résistances. C'est en particulier le domaine des aides aux entreprises, car il y a des abonnements, des subventions ; il y a aussi des bureaux dont la seule justification est de distribuer ces subventions. C'est donc une tâche très difficile où l'économie est peut-être encore moins importante que la sociologie. En tout cas, la volonté politique prime et nous viendrons à bout de cette réforme.

S'agissant de l'importance d'une meilleure gestion des crédits, notamment dans les zones de montagne, je partage tout à fait les observations de M. de Caumont. Il faut que nous modernisions nos procédures pour les adapter aux particularités locales et je veillerai à ce que la mise en place des crédits ne soit pas retardée inutilement et même à l'accélérer quand cela est nécessaire.

M. Vadepiéd a souligné deux points qui sont essentiels, à ses yeux comme aux miens : le coup d'arrêt à la désindustrialisation et la mobilisation de l'épargne vers l'industrie. Je remercie M. Vadepiéd de son approbation des choix difficiles qui ont été faits pour que le déficit soit maîtrisé et d'avoir souligné à quel point l'effort budgétaire était massif pour la recherche et pour l'industrie.

M. Douyère — et je sais que c'est un de ses thèmes privilégiés — a développé des observations, que je partage pour l'essentiel, sur la fiscalité du travail et sur l'accroissement du nombre des personnes exonérées de l'impôt sur le revenu. Il a apporté ses

commentaires sur la fiscalité de l'épargne et sa volonté, qui est aussi la mienne, d'améliorer notre dispositif de lutte contre la fraude fiscale. Je suis sûr qu'avec son soutien et celui de la majorité de cette assemblée, nous continuerons à accomplir des progrès sensibles.

M. Sueur a expliqué en des termes très simples, très clairs que c'était un budget courageux parce qu'il y avait des priorités et que quand tout était prioritaire rien ne l'était. Dans le budget de 1983 des secteurs sont donc avantagés, alors que d'autres ne le sont pas.

Je ne peux pas pour le budget qui sera présenté l'an prochain — nous y pensons déjà — adopter une autre méthode et faire des promesses de Gascon. Il y aura toujours un choix en faveur de priorités, qui seront certainement les mêmes. Le budget de 1984 se caractérisera également par un effort accru pour limiter les dépenses de fonctionnement et par un effort renouvelé d'allègement des prélèvements obligatoires, car c'est un de mes grands sujets de préoccupation.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans marquer ma satisfaction de la tonalité des débats qui se sont déroulés aujourd'hui, et je remercie les membres de l'opposition et de la majorité qui y ont participé. Malgré tout ce qui avait été annoncé ces derniers jours sur les difficultés qu'il y aurait à entamer la discussion budgétaire, nous l'aborderons dans les meilleures conditions, à la fois de rapidité — c'est important — de qualité du débat et surtout, et vous comprendrez que j'y sois sensible, de soutien sans défaillance de la majorité parlementaire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

#### DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Guyard un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à la composition des conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale (n° 1159).

Le rapport a été imprimé sous le numéro 1172 et distribué.

— 5 —

#### DEPOT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai reçu de Mme Nelly Commergnat un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la production et des échanges, sur l'élevage du cheval en France et ses débouchés.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 1173 et distribué.

— 6 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mercredi 27 octobre 1982, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

A seize heures, suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1983, n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique : Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

**Ordre du jour établi par la conférence des présidents.**

(Réunion du mardi 26 octobre 1982.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 9 novembre 1982, inclus :

**Mardi 26 octobre 1982**, soir (vingt et une heures trente), **mercredi 27 octobre 1982**, après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement (dont la durée sera limitée à une heure) et soir (vingt et une heures trente), **jeudi 28 octobre 1982**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente), **vendredi 29 octobre 1982**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1983 (n° 1083, 1165).

**Mardi 2 novembre 1982**, matin (neuf heures trente), après-midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (n° 1083, 1165, 1166 à 1171) :

Commerce et artisanat ;  
Services du Premier ministre : droits de la femme ;  
Légion d'honneur et ordre de la Libération ;  
Justice.

**Mercredi 3 novembre 1982**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Temps libre ;  
Culture.

**Jeudi 4 novembre 1982**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Urbanisme et logement ;  
Mer ;  
Education nationale.

**Vendredi 5 novembre 1982**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Education nationale (suite) ;  
Services du Premier ministre : fonction publique ;  
Départements et territoires d'outre-mer.

**Lundi 8 novembre 1982**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Economie et finances :

Services économiques et financiers ;  
Comptes spéciaux du Trésor ;  
Monnaies et médailles ;  
Charges communes ;  
Budget ;  
Imprimerie nationale ;  
Taxes parafiscales ;

Recherche et industrie.

**Mardi 9 novembre 1982**, matin (neuf heures trente), après-midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Agriculture ;  
B. A. P. S. A.

**Nomination d'un membre d'une commission.**

(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement.)

Le groupe du rassemblement pour la République a désigné M. Tutaha Salmon pour siéger à la commission de la production et des échanges.

Candidature affichée le lundi 25 octobre 1982, à 15 h 30, publiée au *Journal officiel* (Lois et décrets) du mardi 26 octobre 1982.

La nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel*.

**Mises au point au sujet de votes.**

À la suite du scrutin (n° 392) sur l'amendement n° 29 de M. Jospin à l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi relatif au règlement de certaines conséquences des événements d'Afrique du Nord. (Le bénéfice de la révision de carrière ne s'applique pas aux officiers généraux.) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 22 octobre 1982, p. 6151), M. Wagner, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

À la suite du scrutin (n° 394) sur l'ensemble du projet de loi relatif au règlement de certaines conséquences des événements d'Afrique du Nord (*Journal officiel*, Débats A.N., du 22 octobre 1982, p. 6154), MM. Audinot, Fontaine et Sergheraert, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

## ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	<b>DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  Téléphone ..... } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39 TÉLEX ..... } 201176 F DIR JO-PARIS
Codos.	Titres.	francs.	Francs.	
<b>Assemblée nationale :</b>				
	Débats :			
03	Compte rendu .....	84	320	
33	Questions .....	84	320	
<b>Documents :</b>				
07	Série ordinaire .....	468	852	
27	Série budgétaire .....	150	204	
<b>Sénat :</b>				
08	Débats .....	162	240	
09	Documents .....	468	828	

Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :  
 — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis de commissions ;  
 — 27 : projets de lois de finances.

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

**Le présent numéro comporte le compte rendu intégral  
des trois séances du mardi 26 octobre 1982.**

1<sup>re</sup> séance : page 6299 ; 2<sup>e</sup> séance : page 6315 ; 3<sup>e</sup> séance : page 6331.

Prix du numéro : 2 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)